Fiche de Données de Sécurité

Code produit: MAG61572
Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité: 27-02-2025
Remplace: 03-05-2024

MAG 1 MOTOR FLUSH ENGINE OIL ADDITIVE 12/12OZ

1 Identification

Identificateur de produit: **MAG 1 MOTOR FLUSH ENGINE OIL ADDITIVE 12/12OZ**
Code produit: MAG61572
Autres moyens d'identification:

Autres moyens d'identification:
Synonymes: Pas de données disponibles

Usage recommandé et restrictions d'utilisation:
Utilisations recommandées: Rince Moteur
Utilisations déconseillées: Utilisations autres que celles décrites ci-dessus

Identificateur du fournisseur initial:
Highline Warren LLC
8700 Trail Lake Drive West
Suite 300
Memphis, TN 38125
Numéro d'appel: +01 (901) 437-8615
Adresse e-mail: sds@highlinewarren.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence et toute restriction d'utilisation de ce numéro, s'il y a lieu:
CHEMTREC: +1 (800) 424-9300
International: +01 (703) 527-3887

2 Identification des dangers

Classification du produit dangereux:
Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie de danger 1B
Cancérogénicité, catégorie de danger 1A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles+J372:J376 (STOT) - Exposition répétée, catégorie de danger 1
Danger par aspiration, catégorie de danger 1
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2
Toxicité pour le système reproductif, catégorie de danger 2
Liquides inflammables, catégorie de danger 3
Toxicité aiguë (par inhalation poussières/brouillard), catégorie de danger 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - Exposition unique, catégorie de danger 3 d'exposition unique
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - Exposition unique, catégorie de danger 3 d'exposition unique

Les pictogrammes de danger:

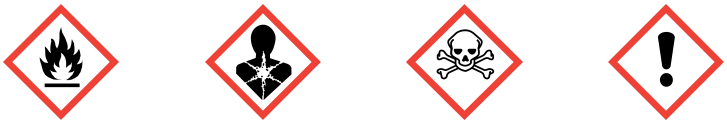

Mention d'avertissement: Danger
Mention de danger: Liquide et vapeurs inflammables. Peut être mortel en cas d'ingestion et

de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Toxique par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseil de prudence:

Prévention: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser [ventilation / équipement de matériel électrique / éclairage]. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures pour éviter les décharges électrostatiques. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Réponse: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON / médecin . Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). NE PAS faire vomir. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'incendie: Utiliser un extincteur approprié (voir section 5) pour l'extinction.

Stockage: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.

Élimination: Éliminer le contenu/récipient dans un site d'élimination adéquat conformément aux réglementations locales / nationales / internationales.

Autres dangers connus du fournisseur concernant le produit dangereux:

Dangers physiques non classifiés ailleurs Aucun connu

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs Aucun connu

3 Composition/information sur les ingrédients

Nom chimique	Nom commun et les synonymes	Numéro d'enregistrement CAS et tout identificateur unique	Concentration
Toluene	Pas de données disponibles	108-88-3	0.1 - 0.5
Ethylbenzene	Pas de données disponibles	100-41-4	0.1 - 0.5
Benzene	Pas de données disponibles	71-43-2	0.1 - 0.5
Xylene	Pas de données disponibles	1330-20-7	0.5 - 1
Naphthalene	Pas de données disponibles	91-20-3	0.5 - 1.5
Light hydrocracked distillate	Pas de données disponibles	64741-77-1	7 - 13
Kerosine, petroleum, hydrodesulfurized	Pas de données disponibles	64742-81-0	10 - 30
Kerosene	Pas de données disponibles	8008-20-6	30 - 60
Distillates, petroleum, hydrodesulfurized middle	Pas de données disponibles	64742-80-9	30 - 60
Distillates, petroleum, hydrodesulfurized light catalytic cracked	Pas de données disponibles	68333-25-5	30 - 60
Distillates, petroleum, straight-run middle	Pas de données disponibles	64741-44-2	30 - 60
Distillates, petroleum, solvent-dewaxed heavy paraffinic	Pas de données disponibles	64742-65-0	30 - 60

4 Premiers soins

Inhalation: Emmener à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, faire administrer de l'oxygène par du personnel formé. Si la victime a cessé de respirer, administrer la respiration artificielle et faire administrer de l'oxygène par du personnel formé. Obtenir immédiatement du secours médical.

Contact oculaire: Rincer les yeux à grande eau pendant au moins 20 minutes en écartant souvent les paupières. Renverser la tête pour empêcher que le produit n'atteigne l'oeil non contaminé. Obtenir immédiatement du secours médical.

Contact avec la peau: Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Lavez la zone de contact avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Haute pression injections cutanées graves urgences médicales. Obtenez une attention médicale immédiate. Les brûlures thermiques nécessitent une attention médicale immédiate.

Ingestion:	Consulter immédiatement un médecin ou appeler le centre anti-poison. Ne pas faire vomir. Si le patient est pleinement consciente, lui donner jusqu'à deux verres d'eau. Dispenser des soins médicaux fournisseur de soins de cette fiche signalétique.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés:	Fatigue Étourdissement Irritation de l'oeil. Peut causer une légère irritation de la peau. Irritation pulmonaire grave
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire:	En cas d'ingestion, un lavage gastrique avec du charbon actif peut être utilisé rapidement pour empêcher l'absorption. Il convient d'envisager l'utilisation d'un tube endotrachéal, pour empêcher l'aspiration. Les personnes intoxiquées par les distillats moyens doivent être hospitalisés immédiatement, avec une attention aiguë et continue à neurologique et la fonction cardio-respiratoire. Ventilation à pression positive peut être nécessaire. Après l'épisode initial, les individus doivent être suivies pour l'évolution des variables de sang et l'apparition d'œdème pulmonaire et une pneumonie chimique. Ces patients doivent être suivis pendant plusieurs jours ou semaines pour des effets retardés, notamment la toxicité de la moelle osseuse, hépatique et d'insuffisance rénale. Les personnes atteintes de maladie pulmonaire chronique seront plus gravement compromis, et la récupération de l'exposition par inhalation peuvent être compliquées. Éviter les vomissements à moins d'une grande quantité a été ingérée ou il contient un additif toxique. Le lavage gastrique après intubation endotrachéale doit être réservé pour un patient qui nécessite GI décontamination et est léthargique ou obnubilé. L'utilisation sécuritaire de charbon actif et cathartique doit être considéré en cas d'ingestion. Cathartiques huile minérale ne doivent pas être administrés aux patients. Purgatifs salins ou sorbatol est préférable. Dans le cas de l'injection de la peau, le débridement rapide de la plaie est nécessaire pour réduire au minimum la perte et la nécrose des tissus. L'aspiration qui peut se produire lors de l'ingestion ou du vomissement peut provoquer des lésions pulmonaires graves.

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés:	Utiliser de la mousse résistant à l'alcool, du gaz carbonique ou un produit chimique sec comme agents d'extinction. L'eau et la mousse peuvent produire de l'écume dans le cas d'un liquide qui brûle ; ce sont cependant des moyens pratiques d'extinction d'incendie s'ils sont appliqués avec soin à la surface du feu. Ne pas diriger le jet d'eau sur le liquide chaud en train de brûler.
Agents d'extension ne devant pas être utilisés:	Pas de données disponibles
Dangers spécifiques du produit	Les vapeurs peuvent s'enflammer au contact d'étincelles, de flammes ou

dangereux, notamment la nature de tout produit de combustion dangereux:	d'autres sources d'allumage si le matériau se trouve au-delà de son point d'éclair, et provoquer un incendie (de classe B). Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer vers une source d'allumage et créer un retour de flammes.
Produits de combustion dangereux:	Gaz carbonique, Oxyde de carbone, Hydrocarbures, Azote contenant des gaz, Fumée, Soufre contenant des gaz
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers:	Ne pas s'approcher d'un incendie sans protection adéquate, y compris un appareil de respiration autonome et un équipement de protection complet. Lutter contre l'incendie d'une distance raisonnable et d'un emplacement protégé, étant donné la présence potentielle de vapeurs dangereuses et de produits de décomposition. Le ou les composants inflammables de ce matériau peuvent être plus légers que l'eau et brûler en flottant à la surface.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence:	Le nettoyage du produit déversé ne devrait pas avoir d'effets adverses sur la santé si tout contact peut être évité. Suivre les recommandations en matière d'équipement de protection individuelle décrites à la Section VIII de cette fiche signalétique.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage:	Empêcher qu'un déversement ne s'étende, pour minimiser le danger qu'il représente pour la santé des êtres humains et pour l'environnement si c'est possible de le faire sans danger. Porter au minimum un équipement de protection individuelle complet et approprié suivant les recommandations de la Section 8. Creuser un fossé et absorber le produit avec un absorbant comme les granulés d'argile. Récupérer et entreposer dans un conteneur fermé hermétiquement en attendant l'évaluation de l'élimination appropriée de ce déchet.

7 Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention:	Le matériau irrite légèrement. Éviter toute exposition inutile.
Conditions d'un stockage sûr:	Ranger dans un endroit frais, sec et aéré. Isoler des matières incompatibles
Matières à éviter / Incompatibilité chimique:	Agents oxydant forts

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Paramètres de contrôle, notamment les valeurs biologiques limites ou les valeurs limites d'exposition professionnelle, ainsi que l'origine de ces valeurs:

Canada - Alberta - Limites d'exposition professionnelle:

Nom chimique	Limites d'exposition professionnelle - TWAs	Limites d'exposition professionnelle - STELs	Limites d'exposition professionnelle - Plafond
Distillates, petroleum, solvent-dewaxed heavy paraffinic	5 mg/m3 TWA	10 mg/m3 STEL	Pas de données disponibles
Kerosene	200 mg/m3 TWA (as total Hydrocarbon vapour)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Kerosine, petroleum, hydrodesulfurized	200 mg/m3 TWA (as total Hydrocarbon vapour)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Naphthalene	10 ppm TWA; 52 mg/m3 TWA	15 ppm STEL; 79 mg/m3 STEL	Pas de données disponibles
Xylene	100 ppm TWA; 434 mg/m3 TWA	150 ppm STEL; 651 mg/m3 STEL	Pas de données disponibles
Toluene	50 ppm TWA; 188 mg/m3 TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Benzene	0.5 ppm TWA; 1.6 mg/m3 TWA	2.5 ppm STEL; 8 mg/m3 STEL	Pas de données disponibles
Ethylbenzene	100 ppm TWA; 434 mg/m3 TWA	125 ppm STEL; 543 mg/m3 STEL	Pas de données disponibles
Biphenyl	0.2 ppm TWA; 1.3 mg/m3 TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Canada – British Columbia– Limites d'exposition professionnelle:

Nom chimique	Limites d'exposition professionnelle - TWAs	Limites d'exposition professionnelle - STELs	Limites d'exposition professionnelle - Plafond
Distillates, petroleum, solvent-dewaxed heavy paraffinic	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Kerosene	200 mg/m3 TWA (application restricted to conditions in which there are negligible aerosol exposures, as total Hydrocarbon vapour)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Kerosine, petroleum, hydrodesulfurized	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Naphthalene	10 ppm TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Xylene	100 ppm TWA	150 ppm STEL	Pas de données disponibles
Toluene	20 ppm TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Benzene	0.5 ppm TWA	2.5 ppm STEL	Pas de données disponibles
Ethylbenzene	20 ppm TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Biphenyl	0.2 ppm TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Canada - Manitoba - Limites d'exposition professionnelle:

Nom chimique	Limites d'exposition professionnelle - TWAs	Limites d'exposition professionnelle - STELs	Limites d'exposition professionnelle - Plafond
Distillates, petroleum, solvent-dewaxed heavy paraffinic	5 mg/m3 TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Kerosene	200 mg/m3 TWA (application restricted to conditions in which there are negligible aerosol exposures, total Hydrocarbon vapor, listed under Kerosene/Jet fuels)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Kerosine, petroleum, hydrodesulfurized	200 mg/m3 TWA (application restricted to conditions in which there are negligible aerosol exposures, total Hydrocarbon vapor, listed under Kerosene/Jet fuels)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Naphthalene	10 ppm TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Xylene	100 ppm TWA	150 ppm STEL	Pas de données disponibles
Toluene	20 ppm TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Benzene	0.5 ppm TWA	2.5 ppm STEL	Pas de données

			disponibles
Ethylbenzene	20 ppm TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Biphenyl	0.2 ppm TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Canada - Nouveau-Brunswick - Limites d'exposition professionnelle:

Nom chimique	Limites d'exposition professionnelle - TWAs	Limites d'exposition professionnelle - STELs	Limites d'exposition professionnelle - Plafond
Distillates, petroleum, solvent-dewaxed heavy paraffinic	5 mg/m3 TWA	10 mg/m3 STEL	Pas de données disponibles
Kerosene	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Kerosine, petroleum, hydrodesulfurized	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Naphthalene	10 ppm TWA; 52 mg/m3 TWA	15 ppm STEL; 79 mg/m3 STEL	Pas de données disponibles
Xylene	100 ppm TWA; 434 mg/m3 TWA	150 ppm STEL; 651 mg/m3 STEL	Pas de données disponibles
Toluene	50 ppm TWA; 188 mg/m3 TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Benzene	0.5 ppm TWA; 1.6 mg/m3 TWA	2.5 ppm STEL; 8 mg/m3 STEL	Pas de données disponibles
Ethylbenzene	100 ppm TWA; 434 mg/m3 TWA	125 ppm STEL; 543 mg/m3 STEL	Pas de données disponibles
Biphenyl	0.2 ppm TWA; 1.3 mg/m3 TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Canada - Terre-Neuve-et-Labrador - Limites d'exposition professionnelle:

Nom chimique	Limites d'exposition professionnelle - TWAs	Limites d'exposition professionnelle - STELs	Limites d'exposition professionnelle - Plafond
Distillates, petroleum, solvent-dewaxed heavy paraffinic	5 mg/m3 TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Kerosene	200 mg/m3 TWA (application restricted to conditions in which there are negligible aerosol exposures, total Hydrocarbon vapor, listed under Kerosene/Jet fuels)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Kerosine, petroleum, hydrodesulfurized	200 mg/m3 TWA (application restricted to conditions in which there are negligible aerosol exposures, total Hydrocarbon vapor, listed under Kerosene/Jet fuels)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Naphthalene	10 ppm TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Xylene	100 ppm TWA	150 ppm STEL	Pas de données disponibles
Toluene	20 ppm TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Benzene	0.5 ppm TWA	2.5 ppm STEL	Pas de données disponibles
Ethylbenzene	20 ppm TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Biphenyl	0.2 ppm TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Canada - Territoires du Nord-Ouest - Limites d'exposition professionnelle:

Nom chimique	Limites d'exposition professionnelle - TWAs	Limites d'exposition professionnelle - STELs	Limites d'exposition professionnelle - Plafond
Distillates, petroleum, solvent-dewaxed heavy paraffinic	5 mg/m3 TWA	10 mg/m3 STEL	Pas de données disponibles
Kerosene	200 mg/m3 TWA (as total Hydrocarbon vapour, listed under Kerosene/Jet fuels)	250 mg/m3 STEL (as total Hydrocarbon vapour, listed under Kerosene/Jet fuels)	Pas de données disponibles
Kerosine, petroleum, hydrodesulfurized	200 mg/m3 TWA (as total Hydrocarbon vapour, listed under Kerosene/Jet fuels)	250 mg/m3 STEL (as total Hydrocarbon vapour, listed under Kerosene/Jet fuels)	Pas de données disponibles
Naphthalene	10 ppm TWA	15 ppm STEL	Pas de données disponibles
Xylene	100 ppm TWA	150 ppm STEL	Pas de données disponibles
Toluene	50 ppm TWA	60 ppm STEL	Pas de données disponibles
Benzene	Pas de données	Pas de données	Pas de données

	disponibles	disponibles	disponibles
Ethylbenzene	100 ppm TWA	125 ppm STEL	Pas de données disponibles
Biphenyl	0.2 ppm TWA	0.6 ppm STEL	Pas de données disponibles

Canada - Nouvelle-Écosse - Limites d'exposition professionnelle:

Nom chimique	Limites d'exposition professionnelle - TWAs	Limites d'exposition professionnelle - STELs	Limites d'exposition professionnelle - Plafond
Distillates, petroleum, solvent-dewaxed heavy paraffinic	5 mg/m3 TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Kerosene	200 mg/m3 TWA (application restricted to conditions in which there are negligible aerosol exposures, total Hydrocarbon vapor, listed under Kerosene/Jet fuels)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Kerosine, petroleum, hydrodesulfurized	200 mg/m3 TWA (application restricted to conditions in which there are negligible aerosol exposures, total Hydrocarbon vapor, listed under Kerosene/Jet fuels)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Naphthalene	10 ppm TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Xylene	100 ppm TWA	150 ppm STEL	Pas de données disponibles
Toluene	20 ppm TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Benzene	0.5 ppm TWA	2.5 ppm STEL	Pas de données disponibles
Ethylbenzene	20 ppm TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Biphenyl	0.2 ppm TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Canada - Nunavut - Limites d'exposition professionnelle:

Nom chimique	Limites d'exposition	Limites d'exposition	Limites d'exposition

	professionnelle - TWAs	professionnelle - STELs	professionnelle - Plafond
Distillates, petroleum, solvent-dewaxed heavy paraffinic	5 mg/m3 TWA	10 mg/m3 STEL	Pas de données disponibles
Kerosene	200 mg/m3 TWA (as total Hydrocarbon vapour, listed under Kerosene/Jet fuels)	250 mg/m3 STEL (as total Hydrocarbon vapour, listed under Kerosene/Jet fuels)	Pas de données disponibles
Kerosine, petroleum, hydrodesulfurized	200 mg/m3 TWA (as total Hydrocarbon vapour, listed under Kerosene/Jet fuels)	250 mg/m3 STEL (as total Hydrocarbon vapour, listed under Kerosene/Jet fuels)	Pas de données disponibles
Naphthalene	10 ppm TWA	15 ppm STEL	Pas de données disponibles
Xylene	100 ppm TWA	150 ppm STEL	Pas de données disponibles
Toluene	50 ppm TWA	60 ppm STEL	Pas de données disponibles
Benzene	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Ethylbenzene	100 ppm TWA	125 ppm STEL	Pas de données disponibles
Biphenyl	0.2 ppm TWA	0.6 ppm STEL	Pas de données disponibles

Canada - Ontario - Limites d'exposition professionnelle:

Nom chimique	Limites d'exposition professionnelle - TWAs	Limites d'exposition professionnelle - STELs	Limites d'exposition professionnelle - Plafond
Distillates, petroleum, solvent-dewaxed heavy paraffinic	5 mg/m3 TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Kerosene	200 mg/m3 TWA (restricted to conditions where there is negligible aerosol exposure, as total hydrocarbon vapour, listed under Kerosene/Jet fuels)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Kerosine, petroleum, hydrodesulfurized	200 mg/m3 TWA (restricted to conditions where	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

	there is negligible aerosol exposure, as total hydrocarbon vapour, listed under Kerosene/Jet fuels)		
Naphthalene	10 ppm TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Xylene	100 ppm TWA	150 ppm STEL	Pas de données disponibles
Toluene	20 ppm TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Benzene	0.5 ppm TWA (applies to workplaces to which the designated substances regulation does not apply); 0.5 ppm TWA (designated substances regulation)	2.5 ppm STEL (designated substances regulation); 2.5 ppm STEL (applies to workplaces to which the designated substances regulation does not apply)	Pas de données disponibles
Ethylbenzene	20 ppm TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Biphenyl	0.2 ppm TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Canada - Île-du-Prince-Édouard - Limites d'exposition professionnelle:

Nom chimique	Limites d'exposition professionnelle - TWAs	Limites d'exposition professionnelle - STELs	Limites d'exposition professionnelle - Plafond
Distillates, petroleum, solvent-dewaxed heavy paraffinic	5 mg/m3 TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Kerosene	200 mg/m3 TWA (application restricted to conditions in which there are negligible aerosol exposures, total Hydrocarbon vapor, listed under Kerosene/Jet fuels)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Kerosine, petroleum, hydrodesulfurized	200 mg/m3 TWA (application restricted to conditions in which there are negligible	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

	aerosol exposures, total Hydrocarbon vapor, listed under Kerosene/Jet fuels)		
Naphthalene	10 ppm TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Xylene	100 ppm TWA	150 ppm STEL	Pas de données disponibles
Toluene	20 ppm TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Benzene	0.5 ppm TWA	2.5 ppm STEL	Pas de données disponibles
Ethylbenzene	20 ppm TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Biphenyl	0.2 ppm TWA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Canada - Québec - Limites d'exposition professionnelle:

Nom chimique	Limites d'exposition professionnelle - TWAEVs	Limites d'exposition professionnelle - STEVs	Limites d'exposition professionnelle - Plafond
Distillates, petroleum, solvent-dewaxed heavy paraffinic	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Kerosene	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Kerosine, petroleum, hydrodesulfurized	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Naphthalene	10 ppm TWAEV	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Xylene	100 ppm TWAEV; 434 mg/m3 TWAEV	150 ppm STEV; 651 mg/m3 STEV	Pas de données disponibles
Toluene	50 ppm TWAEV; 188 mg/m3 TWAEV	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Benzene	1 ppm TWAEV; 3 mg/m3 TWAEV	5 ppm STEV; 15.5 mg/m3 STEV	Pas de données disponibles
Ethylbenzene	20 ppm TWAEV	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Biphenyl	0.2 ppm TWAEV; 1.3 mg/m3 TWAEV	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Canada - Saskatchewan - Limites d'exposition professionnelle:

Nom chimique	Limites d'exposition professionnelle -	Limites d'exposition professionnelle - STELs	Limites d'exposition professionnelle -

	TWAs		Plafond
Distillates, petroleum, solvent-dewaxed heavy paraffinic	5 mg/m3 TWA	10 mg/m3 STEL	Pas de données disponibles
Kerosene	200 mg/m3 TWA (as total hydrocarbon vapour)	250 mg/m3 STEL (as total hydrocarbon vapour)	Pas de données disponibles
Kerosine, petroleum, hydrodesulfurized	200 mg/m3 TWA (as total hydrocarbon vapour, listed under Kerosene/Jet fuels)	250 mg/m3 STEL (as total hydrocarbon vapour, listed under Kerosene/Jet fuels)	Pas de données disponibles
Naphthalene	10 ppm TWA	15 ppm STEL	Pas de données disponibles
Xylene	100 ppm TWA	150 ppm STEL	Pas de données disponibles
Toluene	50 ppm TWA	60 ppm STEL	Pas de données disponibles
Benzene	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Ethylbenzene	100 ppm TWA	125 ppm STEL	Pas de données disponibles
Biphenyl	0.2 ppm TWA	0.6 ppm STEL	Pas de données disponibles

Canada - Yukon - limites d'exposition professionnelle:

Nom chimique	Limites d'exposition professionnelle - TWAs	Limites d'exposition professionnelle - STELs	Limites d'exposition professionnelle - Plafond
Distillates, petroleum, solvent-dewaxed heavy paraffinic	5 mg/m3 TWA	10 mg/m3 STEL	Pas de données disponibles
Kerosene	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Kerosine, petroleum, hydrodesulfurized	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Naphthalene	10 ppm TWA; 50 mg/m3 TWA	15 ppm STEL; 75 mg/m3 STEL	Pas de données disponibles
Xylene	100 ppm TWA; 435 mg/m3 TWA	150 ppm STEL; 650 mg/m3 STEL	Pas de données disponibles
Toluene	100 ppm TWA; 375 mg/m3 TWA	150 ppm STEL; 560 mg/m3 STEL	Pas de données disponibles
Benzene	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	10 ppm Ceiling; 32 mg/m3 Ceiling
Ethylbenzene	100 ppm TWA; 435	125 ppm STEL; 545	Pas de données

	mg/m3 TWA	mg/m3 STEL	disponibles
Biphenyl	0.2 ppm TWA; 1 mg/m3 TWA	0.2 ppm STEL; 1 mg/m3 STEL; 0.6 ppm STEL (regulated under Diphenyl); 3 mg/m3 STEL (regulated under Diphenyl)	Pas de données disponibles

Nom chimique	OSHA PEL	ACGIH TLV-TWA	ACGIH STEL	IDLH
Distillates, petroleum, solvent-dewaxed heavy paraffinic	5 mg/m3 TWA	5 mg/m3 TWA	10 mg/m3 STEL	Pas de données disponibles
Kerosene	No PEL	200 mg/m3 TWA (application restricted to conditions in which there are negligible aerosol exposures, total hydrocarbon vapor, listed under Kerosene/Jet fuels)	No STEL	Pas de données disponibles
Kerosine, petroleum, hydrodesulfurized	No PEL	200 mg/m3 TWA (application restricted to conditions in which there are negligible aerosol exposures, total hydrocarbon vapor, listed under Kerosene/Jet fuels)	No STEL	Pas de données disponibles
Naphthalene	10 ppm TWA; 50 mg/m3 TWA	10 ppm TWA	No STEL	250 ppm IDLH
Xylene	100 ppm TWA; 435 mg/m3 TWA	100 ppm TWA	150 ppm STEL	Pas de données disponibles
Toluene	200 ppm TWA	20 ppm TWA	No STEL	500 ppm IDLH
Benzene	10 ppm TWA (applies to	0.5 ppm TWA	2.5 ppm STEL	500 ppm IDLH

	industry segments exempt from the benzene standard at 29 CFR 1910.1028); 1 ppm TWA			
Ethylbenzene	100 ppm TWA; 435 mg/m3 TWA	20 ppm TWA	No STEL	800 ppm IDLH (10% LEL)
Biphenyl	0.2 ppm TWA; 1 mg/m3 TWA	0.2 ppm TWA	No STEL	100 mg/m3 IDLH

Contrôles d'ingénierie appropriés: Pour éviter la surexposition, la ventilation d'échappement locale ou d'autres contrôles techniques sont normalement nécessaires lorsqu'on manipule ou utilise ce produit.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

Protection respiratoire: Une protection respiratoire peut être exigée pour éviter la surexposition lorsqu'on manipule ce produit. Le système de ventilation général ou local est le moyen de protection préféré. Utiliser un appareil de protection respiratoire si le système de ventilation général de la pièce n'est pas disponible ou s'il est insuffisant pour éliminer les symptômes.

Type (s) de l'appareil respiratoire: Un programme de protection respiratoire qui satisfait aux normes 29 CFR 1910.134 d'OSHA et ANSI Z88.2 doit être suivi chaque fois que les conditions sur le lieu de travail nécessitent le port d'un appareil de protection respiratoire

Appareil de protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques avec protections latérales lorsqu'on manipule ce produit. Ne pas porter de verres de contact.

Protection de la peau: Porter des gants de protection. Vérifier qu'ils ne fuient pas et les remplacer à intervalles réguliers. L'équipement de protection doit être nettoyé régulièrement. Se laver les mains et autres parties du corps exposées à l'eau et au savon doux, avant de manger, de boire et de quitter le travail.

Protection des mains: Nitrile, Néoprène

Conditions générales d'hygiène: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver soigneusement après manipulation.

9 Propriétés physiques et chimiques

L'état physique: Liquide

Couleur:	Ambre
Odeur:	Modéré
Seuil olfactif:	Non déterminé
pH:	Pas de données disponibles
Point de fusion (oC):	Pas de données disponibles
Point de congélation (°C):	Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et domaine (°C):	Pas de données disponibles
Point d'éclair (°C):	51
Taux d'évaporation:	Pas de données disponibles
Inflammabilité (solides et gaz):	Pas de données disponibles
Limites supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité:	Non établi
Limites inférieured'inflammabilité ou d'explosivité:	Non établi
Tension de vapeur:	= 10 - 210 MMHG > 3 MMHG
Densité de vapeur:	Pas de données disponibles
Densité relative:	0,86
Solubilité:	Négligeable; 0-1 %
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammation (°C):	Pas de données disponibles
Température de décomposition (°C):	Non déterminé
Viscosité:	7.92

10 Stabilité et réactivité

Réactivité:	Aucun risque de réactivité connu associé à ce produit.
Stabilité chimique:	Stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses:	Aucune prévue dans les conditions de stockage standard.
Conditions à éviter, y compris les décharges d'électricité statique, les chocs et les vibrations:	Températures supérieures au point d'éclair, plus étincelles, flammes nues, ou autres sources d'allumage.
Matériaux incompatibles:	Agents oxydant forts
Produits de décomposition dangereux:	Soufre contenant des gaz Fumée Azote contenant des gaz Hydrocarbures Oxyde de carbone Gaz carbonique

11 Données toxicologiques

Les renseignements sur les voies d'exposition probables (par inhalation, orale, cutanée, oculaire):	Contact oculaire, Ingestion, Inhalation, Contact cutané
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques	Fatigue Étourdissement Irritation de l'oeil. Peut causer une légère irritation de la peau. Irritation pulmonaire grave

et toxicologiques:

Les effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme:
Les effets immédiats causés par une exposition à court:

Inhalation:	Toxique! Peut causer des lésions systémiques (Se reporter à "Organes cibles). L'insuffisance respiratoire est possible à hautes doses. Sera vraisemblablement modérément toxique, selon des données sur les animaux.
Contact avec la peau:	Le contact peut provoquer un dégraissage, des rougeurs, des démangeaisons, une inflammation, la fissuration, et, éventuellement, une infection secondaire. injections à haute pression sont la peau urgences médicales graves. Des blessures graves peuvent ne pas apparaître au premier abord; en quelques heures, les tissus deviennent enflés, décolorés et extrêmement douloureuse (voir les notes du docteur). Contact avec le matériel chauffé peut causer des brûlures thermiques. Selon le résultat d'expériences menées sur des animaux, ce matériau est probablement modérément irritant pour la peau.
Contact oculaire:	Selon les résultats d'expériences sur les animaux, ce produit n'irrite probablement pas les yeux.
Ingestion:	Peut être nocif en cas d'ingestion. Valeur estimée > 5,0 g/kg.

Les effets différés et les effets chroniques causés par une exposition à long terme:

Cancérogénicité:	Contient un cancérogène connu pour l'homme.
Toxicité pour la reproduction:	Contient une ou des substances présentant un danger possible pour le système reproducteur, selon les tests effectués sur des animaux de laboratoire à des doses courantes sur le lieu du travail. Danger possible pour le système reproducteur.
Mutagénicité:	Des effets mutagènes peuvent se produire chez l'être humain.
Contact avec la peau:	Le contact prolongé ou répété peut causer une irritation cutanée modérée, la disparition des graisses de la peau et une dermatite. Ne devrait pas laisser de séquelles permanentes.
Absorption par la peau:	En cas d'exposition prolongée ou répétée, aucun danger dans des conditions normales d'utilisation industrielle.
STOT-exposition unique:	La classification a été fondée sur des données toxicologiques des composants dans la section 3.
STOT-exposition répétée:	La classification a été fondée sur des données toxicologiques des composants dans la section 3.
Risque d'aspiration:	La classification a été fondée sur des données toxicologiques des composants dans la section 3.

Les valeurs numériques de toxicité, telles que les ETA

Nom chimique	DL50/CL50	DL50 Cutané	CL50 Inhalation
Distillates, petroleum, hydrodesulfurized middle	DL50 Orale Rat > 5000 mg/kg	DL50 dermique Lapin > 2000 mg/kg	CL50 inhalation (4 h) Rat 4,6 mg/L
Distillates, petroleum, hydrodesulfurized light catalytic cracked	DL50 Orale Rat 3200 mg/kg	DL50 dermique Lapin > 2000 mg/kg	CL50 inhalation (4 h) Rat 4,65 mg/L
Distillates, petroleum, straight-run middle	DL50 Orale Rat > 5000 mg/kg	DL50 dermique Lapin > 2000 mg/kg	CL50 inhalation (4 h) Rat 1,78 mg/L
Distillates, petroleum, solvent-dewaxed heavy paraffinic	DL50 Orale Rat > 15000 mg/kg	DL50 dermique Lapin > 5000 mg/kg	CL50 inhalation (4 h) Rat 5000 MG/M3
Kerosene	DL50 Orale Rat > 5000 mg/kg	DL50 dermique Lapin > 2000 mg/kg	CL50 inhalation (4 h) Rat > 5,28 mg/L
Kerosine, petroleum, hydrodesulfurized	DL50 Orale Rat > 5000 mg/kg	DL50 dermique Lapin > 2000 mg/kg	CL50 inhalation (4 h) Rat > 5200 MG/M3
Light hydrocracked distillate	DL50 Orale Rat 3200 mg/kg	DL50 dermique Lapin > 2000 mg/kg	CL50 inhalation (4 h) Rat 4,65 mg/L
Naphthalene	DL50 Orale Rat 490 mg/kg	DL50 dermique Lapin 1120 mg/kg	CL50 inhalation (1 h) Rat > 340 MG/M3
Xylene	DL50 Orale Rat 4300 mg/kg	DL50 dermique Lapin > 4350 mg/kg	CL50 inhalation (4 h) Rat 29,08 mg/L
Toluene	DL50 Orale Rat 2600 mg/kg	DL50 dermique Lapin 12000 mg/kg	CL50 inhalation (4 h) Rat 12,5 mg/L
Ethylbenzene	DL50 Orale Rat 3500 mg/kg	DL50 dermique Lapin 15400 mg/kg	CL50 inhalation (4 h) Rat 17,4 mg/L
Benzene	DL50 Orale Rat > 930 mg/kg	DL50 dermique Lapin > 8200 mg/kg	CL50 inhalation (4 h) Rat 13050 - 14380 ppm

La classification a été fondée sur des données toxicologiques des composants dans la section 3.

12 Données écologiques

Écotoxicité (aquatique et terrestre, lorsque ces données sont disponibles): Danger grave pour l'environnement. Ce matériau peut être toxique pour la faune et la flore.

Écologiques Toxicité Données:

Nom chimique	Numéro d'enregistrement CAS et tout identificateur unique	Toxicité pour Crustacés CE50	Toxicité pour les algues CEr50	Toxicité pour le poisson CL50
Biphenyl	92-52-4	CE 50 (48h) Daphnia magna 0,63 - 0,85 mg/L	Pas de données disponibles	CL 50 (96h) Truite arc-en-ciel 1,4 - 1,6 mg/L CL 50 (96h) Lepomis macrochirus (Bluegill) 4,3 - 5,1 mg/L CL 50 (96h) Pimephales promelas (Fathead Minnow) 1,17 - 1,81 mg/L CL 50 (96h) Pimephales promelas (Fathead Minnow) 1,65 - 2,29 mg/L
Toluene	108-88-3	CL 50 (48 h) Daphnia magna 5,46 - 9,83 mg/L	CER 50 aquatique (96 h) > 433 mg/L	CL 50 (96h) 15,22 - 19,05 mg/L
Benzene	71-43-2	CE 50 (48h) Daphnia magna 8,76 - 15,6 mg/L	CER 50 aquatique (72 h) 29 mg/L	CL 50 (96h) Truite arc-en-ciel 5,3 mg/L
Ethylbenzene	100-41-4	CE 50 (48h) Daphnia magna 1,8 - 2,4 mg/L	CER 50 aquatique (72 h) 4,6 mg/L	CL 50 (96h) Truite arc-en-ciel 11 - 18 mg/L
Xylene	1330-20-7	CE 50 (48h) Daphnia magna 3,28 mg/L	Pas de données disponibles	CL 50 (96h) Truite arc-en-ciel 2,6 mg/L
Naphthalene	91-20-3	CE 50 (48h) Daphnia magna 2,16 mg/L	Pas de données disponibles	CL 50 (96h) Truite arc-en-ciel 1,6 mg/L
Light hydrocracked distillate	64741-77-1	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	CL 50 (96h) BRACHYDANIO RERIO 7,3 mg/L

Kerosine, petroleum, hydrodesulfurized	64742-81-0	CE 50 (48h) 4720 mg/L	Pas de données disponibles	CL 50 (96h) 45 mg/L
Distillates, petroleum, solvent-dewaxed heavy paraffinic	64742-65-0	CE 50 (48h) Daphnia magna > 1000 mg/L	Pas de données disponibles	CL 50 (96h) Truite arc-en-ciel > 5000 mg/L
Distillates, petroleum, hydrodesulfurized light catalytic cracked	68333-25-5	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	CL 50 (96h) BRACHYDANIO RERIO 7,3 mg/L
Distillates, petroleum, hydrodesulfurized middle	64742-80-9	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	CL 50 (96h) Pimephales promelas (Fathead Minnow) 35 mg/L

Persistance et dégradation: Biodégradation rapide.
Potentiel de bioaccumulation: Une bioconcentration peut se produire.
Mobilité dans le sol: On considère que ce matériau n'a essentiellement aucune mobilité dans le sol. Il est fortement absorbé par la plupart des types de sol.
Autres effets nocifs: Aucun connu

13 Données sur l'élimination

Renseignements concernant la manipulation sécuritaire en vue de l'élimination et les méthodes d'élimination, y compris en ce qui concerne les emballages contaminés: Le matériau utilisé ou mis au rebut est un déchet dangereux.

14 Informations relatives au transport

Le transport international des marchandises dangereuses par route (TDG), le rail ou les voies navigables:

Numéro ONU: UN1993
Désignation officielle de transport de l'ONU prévue par le Règlement type des Nations Unies: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
Nom technique: KEROSENE
Classe de danger relative au transport: 3
Groupe d'emballage: III
Exception LTD QTY

Le transport international des marchandises dangereuses par mer (IMDG / IMO):

Numéro ONU: UN1993
Désignation officielle de transport de l'ONU prévue par le Règlement type LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

des Nations Unies:	
Nom technique:	KEROSENE
Classe de danger relative au transport:	3
Groupe d'emballage:	III
Exception	LTD QTY

Transport international des marchandises dangereuses par voie aérienne (IATA):

Numéro ONU:	UN1993
Désignation officielle de transport de l'ONU prévue par le Règlement type des Nations Unies:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
Nom technique:	KEROSENE
Classe de danger relative au transport:	3
Groupe d'emballage:	III
Exception	LTD QTY
Dangers environnementaux, aux termes du Code maritime international des marchandises dangereuses et du Règlement type des Nations Unies:	Oui
Transport en vrac (aux termes de l'annexe II de la Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires, telle que modifiée par le protocole de 1978 (Convention MARPOL 73/78), et du Recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)):	Pas de données disponibles
Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise:	Pas de données disponibles

15 Informations sur la réglementation

Réglementation, canadienne ou étrangère, relative à la sécurité, à la santé et à l'environn:

Canada - Liste intérieure des substances (LIS):

Nom chimique	Numéro CAS	Canada - Liste intérieure des substances (LIS)
Distillates, petroleum, hydrodesulfurized middle	64742-80-9	Oui
Distillates, petroleum, hydrodesulfurized light catalytic cracked	68333-25-5	Oui
Distillates, petroleum, straight-run middle	64741-44-2	Oui
Distillates, petroleum, solvent-dewaxed heavy paraffinic	64742-65-0	Oui
Kerosene	8008-20-6	Oui
Kerosine, petroleum, hydrodesulfurized	64742-81-0	Oui
Light hydrocracked distillate	64741-77-1	Oui
Naphthalene	91-20-3	Oui
Xylene	1330-20-7	Oui
Toluene	108-88-3	Oui
Ethylbenzene	100-41-4	Oui
Benzene	71-43-2	Oui

Canada - Substances non domestiques (ACPE):

Nom chimique	Numéro CAS	Canada - Substances non domestiques (ACPE)
Distillates, petroleum, hydrodesulfurized middle	64742-80-9	Non
Distillates, petroleum, hydrodesulfurized light catalytic cracked	68333-25-5	Non
Distillates, petroleum, straight-run middle	64741-44-2	Non
Distillates, petroleum, solvent-dewaxed heavy paraffinic	64742-65-0	Non
Kerosene	8008-20-6	Non
Kerosine, petroleum, hydrodesulfurized	64742-81-0	Non
Light hydrocracked distillate	64741-77-1	Non
Naphthalene	91-20-3	Non
Xylene	1330-20-7	Non
Toluene	108-88-3	Non
Ethylbenzene	100-41-4	Non

Benzene	71-43-2	Non

Canada - réglementant certaines drogues et autres substances:

Nom chimique	Numéro CAS	L'annexe I	L'annexe II	L'annexe III	L'annexe IV	L'annexe V	L'annexe VII	L'annexe VIII
Distillates, petroleum, hydrodesulfurized middle	64742-80-9	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Distillates, petroleum, hydrodesulfurized light catalytic cracked	68333-25-5	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Distillates, petroleum, straight-run middle	64741-44-2	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Distillates, petroleum, solvent-dewaxed heavy paraffinic	64742-65-0	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Kerosene	8008-20-6	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Kerosine, petroleum, hydrodesulfurized	64742-81-0	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Light hydrocracked distillate	64741-77-1	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Naphthalene	91-20-3	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Xylene	1330-20-7	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Toluene	108-88-3	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Ethylbenzene	100-41-4	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Benzene	71-43-2	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Nom chimique	Numéro CAS	Précurseurs de catégorie A	Précurseurs de catégorie B	Précurseurs Exempt	Substances ciblées de classe 1	Substances ciblées de classe 2
Distillates, petroleum, hydrodesulfurized middle	64742-80-9	Non	Non	Non	Non	Non
Distillates, petroleum, hydrodesulfurized light catalytic cracked	68333-25-5	Non	Non	Non	Non	Non

Distillates, petroleum, straight-run middle	64741-44-2	Non	Non	Non	Non	Non
Distillates, petroleum, solvent-dewaxed heavy paraffinic	64742-65-0	Non	Non	Non	Non	Non
Kerosene	8008-20-6	Non	Non	Non	Non	Non
Kerosine, petroleum, hydrodesulfurized	64742-81-0	Non	Non	Non	Non	Non
Light hydrocracked distillate	64741-77-1	Non	Non	Non	Non	Non
Naphthalene	91-20-3	Non	Non	Non	Non	Non
Xylene	1330-20-7	Non	Non	Non	Non	Non
Toluene	108-88-3	Non	Oui	Non	Non	Non
Ethylbenzene	100-41-4	Non	Non	Non	Non	Non
Benzene	71-43-2	Non	Non	Non	Non	Non

Canada - LCPE - Liste de contrôle des exportations III annexe:

Nom chimique	**Numéro CAS**	**Partie 1 Substances interdites**	**Partie 2 Substances soumises à notification ou consentement**	**Partie 3 Substances Restricted**	**Liste de contrôle des exportations**
Distillates, petroleum, hydrodesulfurized middle	64742-80-9	Non	Non	Non	Non
Distillates, petroleum, hydrodesulfurized light catalytic cracked	68333-25-5	Non	Non	Non	Non
Distillates, petroleum, straight-run middle	64741-44-2	Non	Non	Non	Non
Distillates, petroleum, solvent-dewaxed heavy paraffinic	64742-65-0	Non	Non	Non	Non
Kerosene	8008-20-6	Non	Non	Non	Non
Kerosine, petroleum, hydrodesulfurized	64742-81-0	Non	Non	Non	Non
Light hydrocracked distillate	64741-77-1	Non	Non	Non	Non

Naphthalene	91-20-3	Non	Non	Non	Non
Xylene	1330-20-7	Non	Non	Non	Non
Toluene	108-88-3	Non	Non	Non	Non
Ethylbenzene	100-41-4	Non	Non	Non	Non
Benzene	71-43-2	Non	Non	Non	Non

Canada LCPE - 2015 Gaz à effet de serre (GES) Sous réserve de la déclaration obligatoire:

Nom chimique	Numéro CAS	Canada LCPE - 2015 Gaz à effet de serre (GES) Sous réserve de la déclaration obligatoire
Distillates, petroleum, hydrodesulfurized middle	64742-80-9	Non
Distillates, petroleum, hydrodesulfurized light catalytic cracked	68333-25-5	Non
Distillates, petroleum, straight-run middle	64741-44-2	Non
Distillates, petroleum, solvent-dewaxed heavy paraffinic	64742-65-0	Non
Kerosene	8008-20-6	Non
Kerosine, petroleum, hydrodesulfurized	64742-81-0	Non
Light hydrocracked distillate	64741-77-1	Non
Naphthalene	91-20-3	Non
Xylene	1330-20-7	Non
Toluene	108-88-3	Non
Ethylbenzene	100-41-4	Non
Benzene	71-43-2	Non

Canada - Règlement sur les stupéfiants (C.R.C., c 1041.):

Nom chimique	Numéro CAS	Canada - Règlement sur les stupéfiants (C.R.C., c 1041.)
Distillates, petroleum, hydrodesulfurized middle	64742-80-9	Non
Distillates, petroleum, hydrodesulfurized light catalytic cracked	68333-25-5	Non
Distillates, petroleum, straight-run middle	64741-44-2	Non
Distillates, petroleum, solvent-dewaxed	64742-65-0	Non

heavy paraffinic		
Kerosene	8008-20-6	Non
Kerosine, petroleum, hydrodesulfurized	64742-81-0	Non
Light hydrocracked distillate	64741-77-1	Non
Naphthalene	91-20-3	Non
Xylene	1330-20-7	Non
Toluene	108-88-3	Non
Ethylbenzene	100-41-4	Non
Benzene	71-43-2	Non

Canada - Ontario - Réduction des substances toxiques - Liste des substances toxiques prioritaires:

Nom chimique	Numéro CAS	Canada - Ontario - Réduction des substances toxiques - Liste des substances toxiques prioritaires
Distillates, petroleum, hydrodesulfurized middle	64742-80-9	Non
Distillates, petroleum, hydrodesulfurized light catalytic cracked	68333-25-5	Non
Distillates, petroleum, straight-run middle	64741-44-2	Non
Distillates, petroleum, solvent-dewaxed heavy paraffinic	64742-65-0	Non
Kerosene	8008-20-6	Non
Kerosine, petroleum, hydrodesulfurized	64742-81-0	Non
Light hydrocracked distillate	64741-77-1	Non
Naphthalene	91-20-3	Non
Xylene	1330-20-7	Non
Toluene	108-88-3	Non
Ethylbenzene	100-41-4	Non
Benzene	71-43-2	Non

Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants:

Nom chimique	Numéro CAS	Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants
Distillates, petroleum, hydrodesulfurized middle	64742-80-9	Non
Distillates, petroleum,	68333-25-5	Non

hydrodesulfurized light catalytic cracked		
Distillates, petroleum, straight-run middle	64741-44-2	Non
Distillates, petroleum, solvent-dewaxed heavy paraffinic	64742-65-0	Non
Kerosene	8008-20-6	Non
Kerosine, petroleum, hydrodesulfurized	64742-81-0	Non
Light hydrocracked distillate	64741-77-1	Non
Naphthalene	91-20-3	Non
Xylene	1330-20-7	Non
Toluene	108-88-3	Non
Ethylbenzene	100-41-4	Non
Benzene	71-43-2	Non

Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux dans le commerce international:

Nom chimique	**Numéro CAS**	**Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux dans le commerce international.**
Distillates, petroleum, hydrodesulfurized middle	64742-80-9	Non
Distillates, petroleum, hydrodesulfurized light catalytic cracked	68333-25-5	Non
Distillates, petroleum, straight-run middle	64741-44-2	Non
Distillates, petroleum, solvent-dewaxed heavy paraffinic	64742-65-0	Non
Kerosene	8008-20-6	Non
Kerosine, petroleum, hydrodesulfurized	64742-81-0	Non
Light hydrocracked distillate	64741-77-1	Non
Naphthalene	91-20-3	Non
Xylene	1330-20-7	Non
Toluene	108-88-3	Non

Ethylbenzene	100-41-4	Non
Benzene	71-43-2	Non

(Nations Unies) - Protocole de Kyoto - Convention sur les changements climatiques - Gaz à effet de serre (GES):

Nom chimique	Numéro CAS	(Nations Unies) - Protocole de Kyoto - Convention sur les changements climatiques - Gaz à effet de serre (GES)
Distillates, petroleum, hydrodesulfurized middle	64742-80-9	Non
Distillates, petroleum, hydrodesulfurized light catalytic cracked	68333-25-5	Non
Distillates, petroleum, straight-run middle	64741-44-2	Non
Distillates, petroleum, solvent-dewaxed heavy paraffinic	64742-65-0	Non
Kerosene	8008-20-6	Non
Kerosine, petroleum, hydrodesulfurized	64742-81-0	Non
Light hydrocracked distillate	64741-77-1	Non
Naphthalene	91-20-3	Non
Xylene	1330-20-7	Non
Toluene	108-88-3	Non
Ethylbenzene	100-41-4	Non
Benzene	71-43-2	Non

Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone:

Nom chimique	Numéro CAS	Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Distillates, petroleum, hydrodesulfurized middle	64742-80-9	Non
Distillates, petroleum, hydrodesulfurized light catalytic cracked	68333-25-5	Non
Distillates, petroleum, straight-run middle	64741-44-2	Non
Distillates, petroleum, solvent-dewaxed heavy paraffinic	64742-65-0	Non

Kerosene	8008-20-6	Non
Kerosine, petroleum, hydrodesulfurized	64742-81-0	Non
Light hydrocracked distillate	64741-77-1	Non
Naphthalene	91-20-3	Non
Xylene	1330-20-7	Non
Toluene	108-88-3	Non
Ethylbenzene	100-41-4	Non
Benzene	71-43-2	Non

Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.:

Nom chimique	**Numéro CAS**	**Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.**
Distillates, petroleum, hydrodesulfurized middle	64742-80-9	Non
Distillates, petroleum, hydrodesulfurized light catalytic cracked	68333-25-5	Non
Distillates, petroleum, straight-run middle	64741-44-2	Non
Distillates, petroleum, solvent-dewaxed heavy paraffinic	64742-65-0	Non
Kerosene	8008-20-6	Non
Kerosine, petroleum, hydrodesulfurized	64742-81-0	Non
Light hydrocracked distillate	64741-77-1	Non
Naphthalene	91-20-3	Non
Xylene	1330-20-7	Non
Toluene	108-88-3	Non
Ethylbenzene	100-41-4	Non
Benzene	71-43-2	Non

16 Autres information

Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité: 27-02-2025
Numéro de révision: 11
Motif de la révision: NEW VERSION

Désistement:

Cette fiche signalétique et l'information qu'il contient vous est offert de bonne foi comme exactes. Nous avons examiné toutes les informations contenues dans la fiche technique que nous avons reçus de sources externes, et nous croyons que l'information soit correcte, mais ne peut garantir leur exactitude ou leur exhaustivité. La santé et de sécurité dans cette fiche peuvent ne pas être suffisant pour tous les individus et / ou des situations. Il incombe à l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit de façon sécuritaire et à respecter toutes les lois et règlements applicables. Aucune déclaration faite dans cette fiche ne peut être interprétée comme une permission ou une recommandation pour l'utilisation de tout produit d'une manière qui pourrait enfreindre les brevets existants. Aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite.